

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des Expositions de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 JUILLET 2020 à 17h00

Date de convocation : 16 juillet mois 2020

Délibération
N°C2020_126

Membres en exercice :	77
Votants :	75
Suffrages exprimés :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ MARTINE ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; PY Michel ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THERON CHET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; MOULY Didier ;

EXCUSES : RIVEL Jean-Luc ;

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibération N°C2020_129 et N°C2020_130) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020_123) ; MOULY Didier (de la délibération N°C2020_85 à C2020_94) ;

EXCUSES AVEC PROCURATION : BASTIE Yves ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; IBANES Alexandra ; LAUR Gilles ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ; VICO Alain ;

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – désignation de représentants

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – COMMANDE PUBLIQUE – Election des membres de la Commission de délégation de service public

Monsieur le Président rappelle que par délibération N°C2020_79 date du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de créer une Commission de délégation de service public composée :

- De l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou son représentant, Président de la Commission
- De cinq membres du Conseil Communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

N°C2020_126(2)

Dans ce cadre, Il doit être procédé dans les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgés des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une seule liste a été enregistrée :

Représentants titulaires :

- M. RIO Jean-Louis
- M. LAPALU Christian
- M. BELART Xavier
- M. PECH Olivier
- M. BREHON Bruno

Représentants suppléants :

- Mme DURAND Viviane
- M. FRERE José
- M. ALVAREZ Jean-Michel
- Mme VERGNES Magali
- M. SAINTE-CLUQUE Nicolas

Les conditions de désignation sont rappelées :

- L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

- L'article L.2121-21 précise que le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par ailleurs, ledit article indique que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donné lecture par le maire ».

- Par application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

N°C2020_126(3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21, L2121-22 et L.5211-1,

Vu le dépôt d'une seule liste,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- De Désigner les membres de la Commission de délégation de service public ainsi que suit :

L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou son représentant, Monsieur Henri MARTIN, Président de la Commission de délégation de service public

Représentants titulaires :

M. RIO Jean-Louis

M. LAPALU Christian

M. BELART Xavier

M. PECH Olivier

M. BREHON Bruno

Représentants suppléants :

Mme DURAND Viviane

M. FRERE José

M. ALVAREZ Jean-Michel

Mme VERGNES Magali

M. SAINTE-CLUQUE Nicolas

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 7/8/2020
et de sa publication
le : 7/8/2020**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

